**Règlement intérieur de l’AOG section badminton**

1. **Inscription :**

Seuls les joueurs licenciés à l’AOG section Badminton ont accès à l’ensemble des créneaux. Le nombre de licenciés est limité et l’ordre d’inscription (paiement de la licence et fourniture du certificat médical) ainsi que sa validation par les membres du bureau seront pris en compte pour l’accès aux créneaux.

La cotisation est payée au plus tard dès la deuxième séance d’essai. ***Le certificat médical est obligatoire pour tous.***

***Attention !!!! Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !!!!***

Le montant de la cotisation adulte loisir est fixé à 100€, les compétiteurs à 120€, les jeunes à 90€, celui des mini-bad à 40€. Une réduction de 10€ est prévue pour les familles inscrites au club à partir de la 2ème personne. Le montant de la cotisation pourra être révisé annuellement.

1. **Déroulement des créneaux :**

Si au cours de la saison le nombre d’adhérents venait à être trop important, le bureau se réserve le droit d’attribuer au minimum un créneau par joueur.

A l’issu de chaque créneau, il est obligatoire **de démonter les filets et de les ranger avec les poteaux dans les locaux prévus à cet effet**. Les volants plumes usagés seront ramassés après chaque séance et mis dans la caisse à volants usagés. Ceux en plastique devront être remis**, correctement, dans leur emballage d’origine**. La salle doit être libérée à l’heure, il est donc nécessaire d’arrêter les matches 5mns avant la fin du créneau.

Pour l’attribution des terrains, la règle est un système de jeu libre. Après s’être échauffés, les joueurs disputent un match et dès la fin de celui-ci, ils libèrent les terrains pour les autres joueurs en attente. En cas d’affluence, les matches de double sont à privilégier, afin de contenter le maximum de joueurs.

1. **La vie au sein du club :**

Un comportement conforme aux règles de fairplay, de politesse est exigé au sein de ce club, tout manquement sera sanctionné à hauteur des actes commis.

Le gymnase est mis à disposition par la mairie de Saint Génies de Malgoirès et il est **obligatoire de respecter les locaux** : la salle, les vestiaires, et les sanitaires. Les dégâts causés au matériel mis à disposition des adhérents seront à la charge du responsable du dommage. Tout licencié pris en défaut se verra exclu du club.

Tout adhérent doit être en possession de sa licence lorsqu’il vient jouer au club.

Tout adhérent doit être en tenue de sport complète et adaptée à la pratique du badminton pour entrer sur le plateau de jeu : **short, tee-shirt et baskets de salle lacées.**

Toute personne désirant s’investir dans le club sera évidemment la bienvenue.

1. **Accident :**

En cas d’accident, l’adhérent doit le signaler immédiatement au responsable présent qui devra remplir avec l’intéressé(e) une déclaration d’accident, à renvoyer sous cinq jours à la compagnie d’assurance sous peine de déchéance de droit.

En cas d’évacuation médicale par le service de secours, le responsable présent prendra toutes dispositions utiles pour aviser la famille ou un proche et s’assurera de placer en sécurité les effets personnels du blessé. En cas de personne mineure, le responsable restera présent jusqu’à l’arrivée du responsable légal.

1. **Composition du bureau**

La totalité du bureau est rééligible tous les deux ans. Il devra être au moins composé d’un président, d’un trésorier, et d’un secrétaire.